

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Réouverture du PEQ : une mesure encourageante qui devra être accompagnée par des ressources adéquates

Montréal, le 11 juin 2026. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) salue l'annonce du gouvernement du Québec relative à la réouverture du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Il s'agit d'une nouvelle rassurante et porteuse d'espoir pour des milliers de personnes immigrantes cantonnées dans des statuts précaires depuis des mois, voire des années. Cette première étape vers la résidence permanente leur offre un cadre plus prévisible pour s'installer durablement au Québec, à condition que leur dossier puisse être traité avec diligence, autant par le gouvernement provincial que par le gouvernement fédéral.

Les organismes d'accueil et d'intégration, en première ligne dans le soutien offert aux personnes immigrantes, attendent que des ressources adéquates soient déployées pour soutenir la mise en œuvre effective de cette nouvelle disposition, à l'heure où ils subissent des coupes budgétaires.

« Étant donné la complexité du processus administratif du PEQ, nous sommes préoccupés par une forte hausse anticipée de demandes d'accompagnement de la part des personnes candidates au PEQ dans nos organismes alors que nous nous trouvons dans un contexte de coupures financières et de services dans le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) » déclare la coprésidente de la TCRI, madame Manel Rekik.

Au-delà de cette solution temporaire, la TCRI appelle le gouvernement du Québec à favoriser l'immigration permanente plutôt que temporaire, en rappelant que la transition entre la résidence temporaire et la résidence permanente appelle aussi à une plus grande prévisibilité en matière de politiques d'immigration. Si le gouvernement a l'intention de donner une portée concrète à sa volonté d'accompagner les personnes qualifiées dans leur projet de vie au Québec, alors il doit accepter de traiter les nouveaux dossiers du PEQ en dehors des cibles régulières des seuils d'admission à la résidence permanente.

En ce sens, la TCRI réitère sa demande que toutes les demandes de CSQ qui correspondent aux critères de recevabilité du PEQ puissent recevoir leur résidence permanente par IRCC dans des délais raisonnables, soit en-dessous de 12 mois.



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

Contact médias :

Delphine Mas, coordonnatrice des communications à la TCRI : mas@tcri.qc.ca ou 438-338-9520